



CONDITIONS GÉNÉRALES ET INFORMATIONS PRATIQUES

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Inscription au programme scientifique

Avant le 13 novembre 2024, votre demande d'annulation donnera lieu à un remboursement diminué de 20% pour tenir compte des frais de constitution et d'annulation de dossier.

Après le 13 novembre 2024, toute demande de remboursement pour être prise en compte doit être accompagnée d'un justificatif et doit être formulée par lettre recommandée avec AR adressée à **l'ADF –22 avenue de la Grande Armée - 75017 Paris – Service inscriptions au programme scientifique du Congrès ADF**. Elle doit être accompagnée de la copie de votre confirmation d'inscription. Chaque demande fera l'objet d'une étude spécifique, afin de déterminer le montant du possible remboursement (une pénalité de 20%, pour tenir compte des frais de constitution et d'annulation de dossier restera appliquée systématiquement, en cas de remboursement accepté).

Nos remboursements se font :

- Par crédit de la **carte bancaire** utilisée lors de l'inscription en ligne ;
- Par **virement bancaire** : merci de joindre vos coordonnées bancaires (RIB, codes IBAN et BIC).

Délai de rétractation : En vous inscrivant **en ligne**, vous bénéficiez d'un droit de rétractation de **14 jours** à partir du lendemain de votre inscription, sans justification, ni paiement de pénalités. Il vous suffit d'adresser un email à inscription@adf.asso.fr pour confirmer cette annulation. La date d'accusé réception de votre email faisant foi. Le remboursement de votre inscription sera fait dans les meilleurs délais. Compte tenu des contraintes d'organisation de notre événement, cette disposition ne pourra s'appliquer au-delà du **13 novembre 2024**.

Attention : aucune demande de remboursement ne sera prise en compte au-delà du 06 décembre 2024.

PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION CONTINUE

○ **FIFPL** - Praticien d'exercice libéral, vous êtes susceptible de bénéficier d'une prise en charge financière par le FIFPL. Voici les informations à indiquer pour remplir en ligne votre demande préalable de prise en charge sur le site du FIFPL :

- Intitulé de la formation : **Congrès ADF 2024**
- Organisme de formation : **Association dentaire française**
- Date de début de stage : **26/11/2024**
- Date de fin de stage : **30/11/2024**
- Nombre de jours entiers : **3**
- Nombre de demi-journées : **2**
- N° de déclaration d'activité de l'organisme : **117 507 015 75**
- Adresse : **Palais des Congrès Porte Maillot 75017 Paris**

○ **OPCO EP** (Opérateur de compétences des Entreprises de proximité) – Hospitaliers, assistant(es) dentaire, salariés et autres professionnels indépendants, n'hésitez pas à contacter www.opcoep.fr pour une possible prise en charge de votre formation au Congrès de l'ADF ainsi que sur le site www.adfcongres.com pour les modalités relatives

BADGE D'ACCES AUX SALLES DE CONFERENCES

Vous recevrez au plus tard 10 jours avant l'ouverture du congrès un lien par courriel, à l'adresse que vous nous aurez communiquée lors de votre inscription. Il vous suffira de cliquer sur ce lien pour télécharger votre badge et l'imprimer. Ce lien de téléchargement du badge sera également disponible dans votre espace apprenant sur notre site www.adfcongres.com.

Il est obligatoire d'imprimer votre badge pour accéder aux salles de conférence dès votre arrivée. Vous ne pouvez pas le faire ? Pas d'inquiétude, il vous sera possible de l'éditer sur place sur les bornes prévues à cet effet et situées au niveau 0 « Inscription au programme scientifique ».

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET DE REGLEMENT - ATTESTATION DE PARTICIPATION

Dès le jeudi 05 décembre 2024 l'ensemble des attestations seront mises à disposition dans votre **espace apprenant** sur notre site www.adfcongres.com.

Attention :
aucune attestation ne vous sera délivrée sur place.

VOTRE ESPACE APPRENANT

Dès la validation de votre inscription, vous disposez d'un **espace apprenant** accessible via notre site www.adfcongres.com où vous pourrez consulter et télécharger vos documents utiles. L'accès à votre **espace apprenant** est limité dans le cadre du traitement du congrès de l'année en cours. L'ADF conserve cependant vos documents pour une durée de 3 ans. Il vous suffit d'en faire la demande en adressant un email à inscription@adf.asso.fr.

INFORMATIONS PRATIQUES ET LIENS UTILES

Les documents : ○ Grille du programme scientifique ○ Convention simplifiée 2024 ○ Liste d'hôtels à proximité ○ Demande d'invitation au Congrès pour appuyer votre demande de visa, sont tous disponibles sur notre site www.adfcongres.com

- **Bénéficiez d'une réduction avion** : code identifiant disponible sur votre espace apprenant à communiquer lors de la réservation. Toutes les informations sur notre site www.adfcongres.com
- **Profitez des meilleurs tarifs** pour votre hébergement en réservant dès maintenant. Toutes les informations sur notre site www.adfcongres.com
- **Mettez le Congrès dans votre smartphone** en téléchargeant l'appli ADF gratuite, disponible dès septembre !